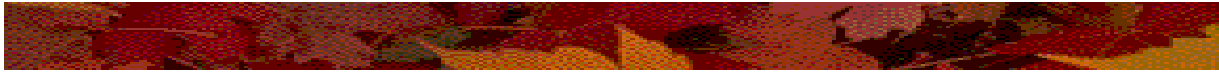




Fédération Régionale des Pays Touristiques Languedoc Roussillon

MANUEL DE PROCEDURE
DES AGENTS DE
DEVELOPPEMENT DU RESEAU
FRPAT LANGUEDOC ROUSSILLON

LES PLANS LOCAUX
DE FORMATION



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
<u>FICHE N°1</u> : METHODOLOGIE	2
<u>FICHE N°2</u> : MODELE D'UN CAHIER DES CHARGES.....	3
<u>FICHE N°2 BIS</u> : MODELE D'UN BUDGET	4
<u>FICHE N°3</u> : PETIT GLOSSAIRE DE LA FORMATION.....	5 - 7
<u>FICHE N°4</u> : ROLES RESPECTIFS DES DIFFERENTS PARTENAIRES.....	8

Plan local de formation

Mobiliser les acteurs autour d'un projet de développement touristique d'un territoire

ETAPES

Fiche 1 : METHODOLOGIE

Analyser les besoins

1

Objectifs : Evaluer le milieu touristique (le territoire et ses acteurs) pour connaître les populations et les professionnels ainsi que leur perception du tourisme, des touristes et des marchés

Moyens/outils :

- Partir d'un constat ou d'une opportunité : émanation d'une volonté du terrain/ d'acteurs...
- Organiser, si nécessaire, un séminaire animé par un intervenant extérieur à destination des élus et du public pressenti à la formation afin de faire remonter les attentes potentielles et latentes et amener les acteurs à élaborer eux-mêmes (et à s'approprier de ce fait) le plan de formation.

Finalités : Répondre à un **besoin individuel** (motivation personnelle) **partagé collectivement** pour donner naissance à un **projet global structurant**

Mobiliser l'ensemble des acteurs et partenaires

2

Objectifs : Motiver les acteurs (professionnels, élus, agents de développement, institutionnels, consulaires, ...), négocier le contenu de la formation, associer les partenaires financeurs (OPCA, DRT, DRTEFP...)

Moyens/outils :

- Organiser une **réunion mobilisatrice de présentation du projet** réalisée dans un esprit de concertation (*nota* : veiller selon le public ciblé à employer un terme synonyme de formation souvent perçu dans la négative...)

Finalités : Faire **partager le projet le plus largement possible**, aboutir à un ciblage définitif du public à former (idéalement groupe entre 8 et 12) et des partenaires à impliquer : mise en place naturelle du Comité de Pilotage

Monter le cahier des charges

3

Objectifs : Réaliser à partir d'un schéma directeur déclinant des actions de formation échelonnées dans le temps le cahier des charges qui servira au lancement de l'appel d'offre

Déroulement : (cf fiche 3)

- Définition des finalités, de l'enjeu et des objectifs
- Définition de la stratégie et des actions

Contenu : (cf fiche 2)

- Caractéristiques du projet
- Mise en œuvre de l'action
- Informations spécifiques à l'appel d'offre
- Budget (**s'assurer de la viabilité du plan de financement**)

Finaliser le plan local de formation (cf fiche 2)

3

bis

- Validation du cahier des charges par les acteurs et le Comité de Pilotage
- Lancement de l'appel d'offre
- Sélection de l'organisme de formation et/ou du(es) formateur(s)
- Précisions des données pédagogiques et budgétaires

Elaborer les tableaux de bords

Lancement de la démarche de formation

4

Objectifs : Evaluer l'adéquation entre le contenu pédagogique et sa perception par les acteurs
Vérifier le retour sur investissement par rapport au prévisionnel global (objectifs, finalités...)
et ajuster si nécessaire

Bilan (détection des personnes motivées et des attentes...)

Communiquer

5

Objectifs : Positiver le projet

Moyens/outils : Presse locale, journal interne, Intranet, photographie de groupe...

Finalités : Valoriser la démarche, les acteurs... et faire en sorte que le monde en parle...



Plan local de formation

Mobiliser les acteurs autour d'un projet de développement touristique d'un territoire

Fiche 2 : MODELE D'UN CAHIER DES CHARGES

ETAPES

Présentation

1

- Logos des financeurs, des institutionnels, des partenaires, du territoire...
- Nom du programme de formation
- Mention "Appel à proposition"
- Date et signature du Président ou responsable

Contenu

2

Caractéristiques du projet

- Exposé des motifs (objet, contexte, porteur du projet)
- Finalités de la formation
- Objectifs de la formation
- Partenaires et publics visés
- Zone géographique concernée
- Calendrier de mise en place
- Critères et modalités d'évaluation des résultats (moyens et techniques d'évaluation dans le temps des capacités acquises par chaque stagiaire et de leur satisfaction)

Mise en œuvre de l'action

- Objectifs pédagogiques de la séquence (répondre à la sentence "être capable de...")
- Thème/contenu
- Volume horaire indicatif

Informations spécifiques à l'appel d'offre

- Type d'intervenant souhaité
- Diplômes requis ou expériences exigées
- Contenu pédagogique : modèle de dossier de propositions à respecter (fiches actions détaillées stipulant l'intitulé du thème, les objectifs de l'action, le contenu détaillé, la méthode et les outils pédagogiques, la durée, la période de disponibilité, le coût de la journée formateur et de l'ensemble des sessions, le nom du formateur) et pièces annexes à y joindre (présentation de l'organisme et des références ; cv des intervenants faisant mention des compétences et expériences des formateurs face à un public similaire ; devis global ; conditions d'exécution de la prestation et modalités de règlement ; observations et recommandations éventuelles par rapport au cahier des charges)
- Impératifs (exigibilité d'un compte-rendu d'exécution à la fin de chaque session, d'un bilan à l'achèvement de la formation...)
- Critères de sélection des organismes de formations ou des formateurs (le contenu par rapport aux objectifs, l'expérience du formateur par rapport au thème abordé et au public à former, coût des interventions, disponibilités et adaptabilités des formateurs selon les conditions matérielles proposées par le maître d'ouvrage...)
- Désignation du porteur du projet et de l'interlocuteur technique
- Date limite du dépôt des propositions
- Conditions matérielles de réalisation de la formation (information sur les lieux de formation, les frais à la charge des stagiaires...)

Choix de l'organisme - délibération

Finalisation

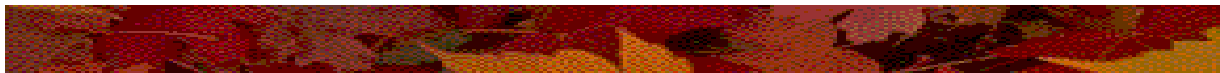
3

Précisions relatives aux actions de formation

- Date et durée
- Lieu de réalisation
- Méthodes pédagogiques et moyens matériels
- Moyens d'encadrement (noms et qualité des formateurs et animateurs)

Précisions relatives au projet global (cf : page suivante)

- Budget finalisé (descriptifs des dépenses et recettes)*



Fiche 2 bis : MODELE D'UN BUDGET

*

DESCRIPTIF DES DEPENSES	Coût journalier	Nbre de Jours	Montant (€ HT)	DESCRIPTIF DES RECETTES	Montant (€ HT)
Conception- Préparation Construction du partenariat, préparation de la formation, prises de contacts, réunion de sensibilisation des stagiaires, constitution des dossiers...				Etat Conseil Régional Conseil Général	
Total ingénierie :				Aides européennes	
Animation Assistance au formateur, suivi des stagiaires...				-FEADER - FSE	
Total animation :				OPCA ou FAF	
Interventions - - -				- - -	
Total interventions :				Participation des stagiaires	
Frais administratifs - Autres charges pédagogiques - Déplacement des participants pendant le stage - Documents pédagogiques				Autofinancement	
Total frais administratifs :					
			TOTAL HT	TOTAL HT	
			(si assujetti) TVA	(si assujetti) TVA	
			TOTAL TTC	TOTAL TTC	

Plan local de formation

Mobiliser les acteurs autour d'un projet de développement touristique d'un territoire

Fiche 3 : Petit glossaire de la formation

Quelques mots de vocabulaire spécifiques et leur signification

Formation/développement :

Cadre stratégique et opérationnel. Accompagnement du développement par des actions de formation.

Plan local de formation :

Plan de formation des organisations (entreprises) ayant un projet défini, dans le cadre d'un projet de développement territorial. Ensemble des dispositifs de formation qui répondent à un constat, à un besoin et correspondent à des nécessités (sociales, économiques...) évaluées à un instant T.

La durée d'un PLF s'étale en règle générale sur trois années faisant l'objet d'un plan de financement annuel.

C'est donc un dispositif de formation continu en direction des acteurs locaux publics ou privés concernés par le développement touristique local. Les actions de formation qui en découlent sont territorialisées et non centralisées par branche.

Formation /action : Outil du PLF qui s'applique aux enjeux et projets du territoire permettant un apprentissage et une mise en pratique (renforcement des compétences) au cours des sessions de formation.

Définitions relatives au plan local de formation

Action : Ce qui va être réellement réalisé

Enjeu : Les investissements (pas forcément matériels) mis en jeu pour accéder au but

Finalité : Les résultats attendus, les actions qui doivent se produire

Objectif : Le but à atteindre pour gagner l'enjeu

Stratégie : Les moyens et les méthodes utilisés pour atteindre le but, c'est-à-dire l'objectif

Quelques sigles

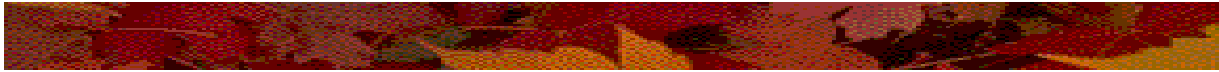
OPCA : organisme paritaire collecteur agréé

Toute entreprise assujettie à l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle est tenue de verser tout ou partie de ses contributions à un ou plusieurs organismes créés par les partenaires sociaux, agréés par l'Etat, au titre du plan de formation et de la professionnalisation ou du congé individuel de formation. En contrepartie, ces organismes développent des services de proximité au bénéfice des entreprises adhérentes ou des salariés : conseil, information, aide à l'élaboration des projets de formation... et prennent en charge le financement des actions de formation.

http://www.travail.gouv.fr/infos_pratiques/asp/details_pratiques.asp?idFch=542&idnvUn=125&idnvDeux=151

.../...





.../...

DRTEFP : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

La Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle est au centre d'un réseau, formé par l'ensemble des services déconcentrés du Ministère du travail en Languedoc-Roussillon :

- La Direction régionale
- Les cinq directions départementales.

Comme tous les échelons de l'Etat, déconcentrés au niveau régional, la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a vocation à apporter son appui technique aux collectivités publiques locales, notamment au Conseil Régional.

D.R.T.E.F.P du Languedoc Roussillon
3, Place Paul Bec
CS 39538
34 961 Montpellier Cedex 2

DDTEFP : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Quelques OPCA

AGEFOS- PME : Fonds d'assurance formation des petites et moyennes entreprises

Plus d'infos <http://www.agefos-pme-lr.com/>

FAFIH : OPCA de l'industrie hôtelière

Organisme national au service des salariés et des entreprises de l'Hôtellerie-Restaurant et des activités connexes, le Fafih est chargé de gérer paritairement les dispositifs de formation et collecter les contributions.

Issu de la volonté commune des organisations professionnelles d'employeurs et des syndicats de salariés de l'Industrie Hôtelière, le Fafih a été créé en 1974.

La Région Languedoc Roussillon dépend de la Délégation Sud située à Toulouse

Les Portes d'Occitanie , 94 avenue des Minimes 31200 TOULOUSE
Tél : 05 34 40 96 30 / Fax : 05 34 40 96 39 - E-mail : toulouse@fafih.com

Plus d'infos <http://www.fafih.com/>

FAFSEA : Fonds national des Assurances Formation des Salariés des Exploitations Agricoles

Créé en 1972 par les partenaires sociaux, le FAFSEA est l'OPCA et l'OPACIF des salariés de l'agriculture et des activités annexes. A ce titre, il collecte les cotisations des entreprises employeurs de main-d'oeuvre de son champ de compétences, pour financer la formation professionnelle de leurs salariés.

Plus d'infos : <http://www.fafsea.org> ou <http://www.fafsea.com/>

UNIFORMATION : Fonds d'assurance formation des associations, coopératives, mutuelles et syndicats

Toute la liste des OPCA sur http://www.centre-info.fr/article.php3?id_article=126



AGEFICE : Association de Gestion du Financement de la formation des Chefs d'Entreprise

L'AGEFICE, organisme patronal regroupant au sein de son Conseil d'Administration, la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises, le Mouvement des Entreprises de France, l'Assemblée des Chambres de Commerce et d'Industrie et l'Union Professionnelle Artisanale, existe depuis novembre 1993.
Sont ressortissants de l'AGEFICE, les dirigeants non salariés des secteurs du Commerce, de l'Industrie et des Services.

Ils doivent être inscrits à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant, ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers, et être enregistrés sous un code NAF dépendant de l'AGEFICE. chefs d'entreprise.

Pour avoir la liste des points d'accueil et plus d'informations ... <http://www.agefice.fr/>

L'AGEFICE a mis en place 400 Points d'Accueil présents dans les antennes de la CGPME, du MEDEF, et des CCI, dans tous les départements afin d'assurer un service de proximité aux chefs d'entreprise.

Programme de formation / financement

Vivea : Fonds pour la formation des organismes du vivant à destination des actifs non salariés ainsi que les conjoints collaborateurs et les aides familiaux qui relèvent du régime agricole, des secteurs suivants :

- exploitations et entreprises agricoles (cultures, élevage, dressage, entraînement, activités touristiques implantées sur ces exploitations) ;
- entreprises de travaux forestiers (sauf exploitants forestiers négociants en bois) ;
- entreprises de travaux agricoles (y compris création, restauration et entretien de parcs et jardins).

Ils doivent être à jour de leurs contributions formation collectées par la MSA. Les publics relevant d'autres fonds d'assurance formation ne sont pas éligibles.

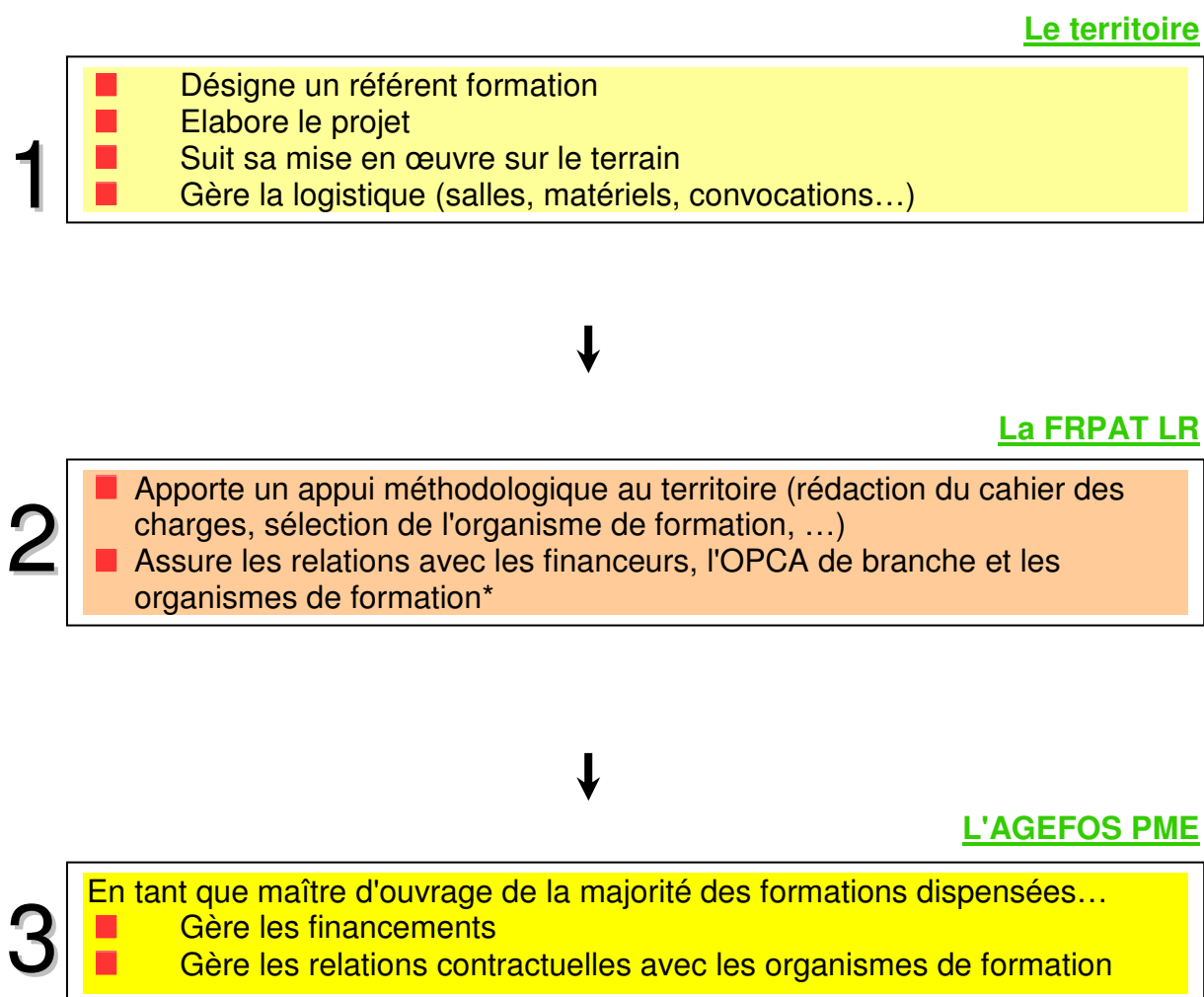
Plus d'infos : <http://www.vivea.fr/>

Vivea peut donc être mobiliser pour les bénéficiaires de formation issus du public agricole et intervenir en complément de fonds européens (FSE...).

Plan local de formation

Mobiliser les acteurs autour d'un projet de développement touristique d'un territoire

Fiche 4 : Plans locaux de formation, appels d'offres... quels rôles respectifs joués par la FRPAT, AGEFOS PME et les territoires



Nota bene :

* La FRPAT met à disposition des maîtres d'ouvrage territoriaux un listing non exhaustif des organismes de formation dont elle a connaissance. Les appels d'offres sont lancés par les territoires. La FRPAT participe au comité de sélection du formateur et prend contact avec lui une fois le cabinet retenu définitivement sur le projet.